

COVID : quel bilan après six ans ?

Vincent Wermeille (PCSI)

Lorsque la Confédération lance, en mars 2020, un programme d'aide d'urgence face au confinement lié au COVID-19, près de 17 milliards de francs sont débloqués en quelques semaines au profit d'environ 140'000 entreprises. Salués à l'époque par l'opinion publique, ces prêts COVID continuent pourtant de produire leurs effets six ans plus tard. Si plus de 70% des montants ont déjà été remboursés, certaines branches restent particulièrement exposées. Dans la restauration, on estime à ce jour que près de la moitié des prêts n'ont toujours pas été remboursés. Et lorsque les établissements font faillite, le risque de poursuites pénales est élevé. En Suisse, près de 6'000 commerçants ont été poursuivis pénalement pour des infractions aux prêts COVID. Accusés le plus souvent d'escroquerie, ils doivent se défendre dans un climat de suspicion généralisé.

Dans le canton du Jura, les différentes aides, sous forme de RHT, prêts COVID et soutiens au titre des cas de rigueur, ont été essentielles pour maintenir la pérennité de nombreuses activités. La plupart des entreprises ont mis un point d'honneur à rembourser au plus vite les prêts COVID afin de ne pas grever leur trésorerie d'une dette supplémentaire.

Cependant, pour ce qui est des soutiens au titre des cas de rigueur, octroyés à fonds perdus, il est à présent l'heure de faire le bilan. En ces temps encore perturbés, où la conjoncture économique paraît instable, ces remboursements pourraient constituer une double peine, notamment pour le secteur de la restauration. Il est donc important que le Gouvernement clarifie la procédure d'analyse appliquée pour chaque dossier potentiellement concerné par le remboursement des soutiens perçus au titre des cas de rigueur.

Nous demandons au Gouvernement de prendre en compte ces questions et de réévaluer les principes de remboursement des soutiens COVID afin de soutenir au mieux les entreprises jurassiennes, notamment dans le secteur de la restauration, et ceci dans une période de reprise économique qui se fait attendre, sachant notamment qu'à fin janvier 2026, le Département fédéral de l'économie annonçait douze plaintes pénales en cours dans le canton du Jura pour un montant litigieux de 1,2 million de francs.

Dès lors, le Gouvernement est-il aujourd'hui en mesure d'établir le bilan final des différentes aides et soutiens mis en place suite au COVID ?

Vincent Wermeille (PCSI)

Co-signataires

- Sophie Guenot (PCSI)
 - Quentin Haas (PCSI)
 - Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)
 - Damien Chappuis (PCSI)
 - Olivier Chèvre (PCSI)
 - Philippe Eggertswyler (PCSI)
 - Patrick Chapuis (PCSI)
 - Ignace Berret (PCSI)

Intervention déposée officiellement le 12 février 2026